



ATIONS UNIES
SSEMBLEE
ENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.549
3 décembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Treizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 65 a) de l'ordre du jour

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES : PREVISIONS DE DEPENSES
RELATIVES A L'ENTRETIEN DE LA FORCE

Argentine : amendement au projet de résolution présenté par
le Canada, la Colombie, le Danemark, la Norvège, la Suède
et la Yougoslavie (A/C.5/L.545)

Ajouter au dispositif un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"5. Prie le Secrétaire général de prendre l'avis des gouvernements des Etats Membres sur le mode de financement futur de la Force d'urgence et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quatorzième session, un rapport avec leurs réponses."
